



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Henri PERRIN
Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-34 : Approbation du compte de gestion 2022 - budget annexe de l'eau potable

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe de l'eau potable 2022,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget annexe de l'eau potable de la CCFU qui présente un résultat excédentaire de 363 273.53 € en exploitation et un résultat déficitaire de 428 829.32 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau potable, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 074-247400567-20230405-2023_34-BF



Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**